

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 62/904 du 12/10/1982
/MTPS/DGTFP/DFP/21324/8
Portant intégration et nomination de
Monsieur MBEMBA Jean sans les de la
catégorie A, classe I des Services
Sociaux (Santé Publique).

-----oCo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOVERNEMENT

(/ISAS :
(/u la Constitution du 2 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 28/10 du 13/11/1980 portant amendement de
l'article 4 de la Constitution du 2 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 5/2/1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/3/1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/44 du 12/2/1965 abrogeant et remplaçant
le décret n° 63/376 du 22/11/1963 fixant le statut des cadres de la
catégorie II des Services de Santé ;
(/u le décret n° 62/130/RF du 9/5/1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3/2/1962 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/102/FP-RE du 26/3/1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires étrangers, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-RE du 24/2/1967 réglementant la
mise en œuvre au point de vue de la solde des actes réglementaires re-
latifs aux promotions, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements ;
(/u le décret n° 74/70 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 78/136 du 4/4/1978 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n° 80/644
du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérêts des
Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 1184/DGSP/DCAF du 5 Mars 1982 du Directeur
des Services Administratifs et Financiers, transmettant le dossier
de l'intéressé ;

DCF

D E C R E T E . -

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 55/44 du 12/2/55 susvisé, Monsieur MBEMBE Jean, né le 13 Avril 1934 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine, obtenu à l'Institut Supérieur des Sciences Médicales de la Havane (Cuba) est intégré dans les cadres de la catégorie I, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 1^{er} Echelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 12 Octobre

1962

Par Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,


Pierre Dorian BOUESSEURCU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard COLBO M.TSICHA.-


Colonel Louis SYLVAIN GOIN.-

Le Ministre des Finances,


Itini Cassatoumba LEMOUNDEOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFP/DPI
DFF/BSE
DB
DCF
MSAS
DOCU/ST
INTER/ST
SACH/ST

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12